



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SRIAS et IGESA

La SRIAS a le plaisir de vous annoncer la signature d'une convention avec l'IGESA (Institution de Gestion Sociale des Armées)

Son objet est d'ouvrir aux agents la possibilité de bénéficier de :

- Séjours non subventionnés dans les hôtels, villages et résidences de vacances Igesa
 - Séjours non subventionnés en colonies de vacances et séjours linguistiques
- Séjours dans les résidences relais (hôtels) gérés par Igesa situées à Paris et Toulon
 - Séjours de groupes, de cohésion et séminaires dans les établissements Igesa
 - Avantages de la billetterie Igesa
 - Promotions proposées par Igesa

Toutes les offres sont consultables sur le site www.igesa.fr

Les réservations se font exclusivement par téléphone au 04 95 55 20 20

Les tarifs appliqués sont ceux du tarif F.

NB : pendant les vacances scolaires d'été et d'hiver, priorité est donnée aux familles de ressortissants des armées.